

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 955**25 septembre 2004****SOMMAIRE**

Accenture Europe S.A., Luxembourg	45795	Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	45824
Advanced Capital Europe S.A., Luxembourg	45809	Gesfinlux S.A., Luxembourg	45794
Advanced Capital Europe S.A., Luxembourg	45813	Gesfinlux S.A., Luxembourg	45794
AEM Luxembourg S.A., Mersch	45830	Gesfinlux S.A., Luxembourg	45794
Amonn AG Luxembourg, Luxembourg	45818	Hazel Holding S.A., Luxembourg	45839
Ansep S.A.H., Luxembourg	45828	Hôtel Koener, S.à r.l., Clervaux	45826
Ansep S.A.H., Luxembourg	45828	Immobilien Entwicklung S.A., Luxembourg	45837
Antiquarium S.A.H., Luxembourg	45832	International Architecture S.A., Luxembourg	45821
ASI Global S.A.H., Luxembourg	45840	International Telecomponents S.A., Luxembourg	45839
Aubin S.A.H., Luxembourg	45821	Isidro International, S.A.H., Luxembourg	45836
Avialease S.A., Luxembourg	45827	Jardipal S.A.H., Luxembourg	45832
Bois Brever S.A., Huldange	45795	Jope Finance (Luxembourg) S.A.H., Luxembourg	45836
Bordeso Holding S.A., Luxembourg	45795	Key Plastics Europe, S.à r.l., Luxembourg	45822
CAE Investments, S.à r.l., Luxembourg	45794	Key Plastics Europe, S.à r.l., Luxembourg	45822
Calim International Holding S.A., Luxembourg	45835	Key Plastics Europe, S.à r.l., Luxembourg	45822
(Les) Cèdres S.A., Luxembourg	45803	Lebourg Investments S.A., Luxembourg	45829
Chinese Automotive Components S.A., Luxembourg	45822	Lebourg Investments S.A., Luxembourg	45829
CLB, S.à r.l., Luxembourg	45825	Lemanik Sicav, Luxembourg	45833
CLIP S.A., Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement et de Participation, Luxembourg	45830	Liquitech Holding S.A., Luxembourg	45834
Consortium Financier Africain (CO.FI.A.) S.A.H., Luxembourg	45832	Loren S.A., Luxembourg	45807
Continental Barley Holding S.A., Luxembourg	45834	Loren S.A., Luxembourg	45809
Copperfield International S.A., Luxembourg	45834	Luxexpo, Luxembourg-Kirchberg	45819
D.B.C. S.A.H., Luxembourg	45837	Luxexpo, Luxembourg-Kirchberg	45820
Deckenbrunnen Bureau d'Assurances, S.à r.l., Ettelbruck	45826	Macotec S.A.H., Luxembourg	45833
Diva Well S.A., Luxembourg	45820	Matuso S.A., Junglinster	45816
Dufrais S.A., Marnach	45824	MCTrustco Luxembourg S.A., Bereldange	45830
Elderberry Properties S.A.H., Luxembourg	45831	Melina S.A.H., Luxembourg	45836
Enee S.A.H., Luxembourg	45835	Movytel S.A., Luxembourg	45813
Eurogas S.A., Luxembourg	45829	Nospelt Immobilière S.A., Luxembourg	45838
European Marketing Holding S.A., Luxembourg	45827	O.Finances S.A., Luxembourg	45828
Falke Holding S.A., Luxembourg	45833	Octet Europe Holding S.A., Luxembourg	45838
Figest S.A.H., Luxembourg	45835	OMA S.A.	45831
First Trust S.A., Luxembourg	45816	OMA S.A., Luxembourg	45831
Fortilux S.A., Luxembourg	45835	Pertrutou Holding S.A., Luxembourg	45821
Fundus Holding S.A., Luxembourg	45831	Presta +, S.à r.l., Luxembourg	45817
		Presta +, S.à r.l., Luxembourg	45818
		Procalux Holding S.A., Luxembourg	45837
		Raiffeisen Re S.A., Luxembourg	45823
		Raiffeisen Re S.A., Luxembourg	45823

Raiffeisen Re S.A., Luxembourg	45824	SVIF S.A., Luxembourg	45827
Redone S.A., Luxembourg	45839	Tung Luxembourg Holding S.A., Luxembourg ...	45825
Samm Investment Holdings S.A.	45823	Valmont Properties, S.à r.l., Luxembourg	45800
Samm Investment Holdings S.A., Luxembourg. ...	45823	Vantage Fund, Sicav, Luxembourg	45838
Société Financière et Economique S.A.H., Luxembourg	45840	Verrel, S.à r.l., Luxembourg	45806
Sphinx Participations S.A., Luxembourg	45838	Wallpic Holding S.A., Luxembourg	45840
SVIF S.A., Luxembourg	45826	Westy International, S.à r.l., Luxembourg	45796
SVIF S.A., Luxembourg	45826	Xademu Luxembourg Holding S.A., Luxembourg	45836
		Yank S.A., Luxembourg	45799

GESFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 59.427.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059221.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

GESFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 59.427.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03803, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059215.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

GESFINLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 59.427.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03805, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(059212.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

CAE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 61.397.

Décision de l'actionnaire unique

Il résulte de la décision de l'actionnaire unique de la société CAE INVESTMENTS, S.à r.l. prise en date du 14 mai 2004 pour les comptes annuels de 2002:

1. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et annexes pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2002.
2. La perte totale qui s'élève à un montant de USD 13.831,59 est affecté à la réserve légale.
3. Décharge des Gérants pour l'année 2002:

M. Paul G. Renaud

M. Joseph El Gammal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CAE INVESTMENTS, S.à r.l.

J. El Gammal

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05731. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059220.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

ACCENTURE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 1, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 44.321.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 17 février 2004

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la Société le 17 février 2004 que le siège social de la Société a été transféré de son adresse actuelle, 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 1, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg avec effet au 17 février 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05753. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(058925.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

BOIS BREVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 56, route de Stavelot.
R. C. Luxembourg B 96.259.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société,
tenue au siège social extraordinairement en date du 15 juin 2004 à 14.00 heures*

Elections statutaires

L'assemblée générale remercie Madame Léonie Brever-Anthony, née à Bas-Bellain (L) le 30 septembre 1922 et demeurant à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot pour les services rendus à la société et accepte sa démission au 13 mai 2004.

En remplacement de l'administrateur démissionnaire est nommée Madame Corinne Brever, née à Wiltz (L) le 9 septembre 1983 et demeurant à L-9964 Huldange, 7, route de Stavelot. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2004, réf. DSO-AS00040. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(902585.3/832/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2004.

BORDES0 HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 69.346.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 juin 2004, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société BORDES0 HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2001.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2001:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2001:

ERNST & YOUNG S.A.

2) La perte qui s'élève à EUR 67.661,67 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BORDES0 HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05729. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059217.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

WESTY INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.872.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared the following:

IZARUS INVESTMENT B.V., having its head office at Keizersgracht 62-64, NL-1015CS Amsterdam, duly represented by Mr Olimjon Shadiev, solicitor, residing 45, rue Siggvy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prementioned proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which he intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object for which the company is established are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents or other intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by the option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents or other intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents or other intellectual property rights, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may purchase and exploit real estate. The exploitation may consist of the acquisition, the negotiation, the administration, the rent, the alienation or the exchange of real estate.

In general, the company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is WESTY INTERNATIONAL, S.à r.l., *société à responsabilité limitée*.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

Art. 6. The capital of the company is fixed at EUR 400,000 (four hundred thousand euros) divided into 16,000 (sixteen thousand) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer *inter vivos* to non associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the company's capital. In case of death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates. The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

Toward third parties, the company is in all circumstances committed by the sole signature of one manager. In its current relations with the public authorities, the company is validly represented by the sole signature of one manager.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year, as at December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into an legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company. The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and so long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2004.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by IZARUS INVESTMENT B.V., prenamed and been fully paid-in such as it has been certified to the undersigning notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18th, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the costs of formation of this company at approximately one thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at one:

Mr Olimjon Shadiey, solicitor, residing 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, is appointed sole manager with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The manager's assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. He may be reelected.

2) The company's address is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

IZARUS INVESTMENT B.V., ayant son siège social Keizersgracht 62-64, NL-1015CS Amsterdam ici représenté par Monsieur Olimjon Shadiey, solicitor, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qu'il deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la mise à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets ou autre propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets ou autre propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets ou autre propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra procéder à l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles. La mise en valeur comporte l'achat, la négociation, la gestion, la location, la vente ou l'échange d'immeubles.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de WESTY INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 400.000 (quatre cent mille d'euros) représenté par 16.000 (seize mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant. La signature d'un seul gérant sera suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique, ou en présence de plusieurs associés par la signature conjointe de ces derniers.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Paiement

Les parts ont toutes été souscrites par IZARUS INVESTMENT B.V. prédésignée, et le capital entièrement libéré se trouve, dès à présent, à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitée (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille cinq cents euros

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

1) Le nombre de gérants est fixé à un.

Monsieur Olimjon Shadiev, solicitor, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, est nommé gérant unique avec les pouvoirs de signature définis à l'article 12 des statuts

Le gérant pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Le gérant est rééligible.

2) L'adresse de la société est fixée à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Shadiev, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 21CS, fol. 58, case 12. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

J. Elvinger.

(059904.3/211/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

YANK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 88.634.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 21 juin 2004, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société YANK S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

M. Patrick van Denzen

M. P.H. Rot

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) La perte qui s'élève à EUR 150.901,69 est reportée.

3) Il a été décidé de continuer les activités de la société après la perte de plus de 75% du capital pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YANK S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05732. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059223.2//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

VALMONT PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 101.871.

—
STATUTES

In the year two thousand and four, on the thirtieth day of June.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared the following:

METALLAH INVESTMENT B.V., having its head office at Keizersgracht 62-64, NL-1015CS Amsterdam duly represented by Mr Olimjon Shadiev, solicitor, residing 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The prementioned proxy, being signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authority.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, has drawn up the following articles of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which he intends to organise as sole associate or with any person who may become associate of this company in the future.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The object for which the company is established are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents or other intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by the option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents or other intellectual property rights, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents or other intellectual property rights, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may purchase and exploit real estate. The exploitation may consist of the acquisition, the negotiation, the administration, the rent, the alienation or the exchange of real estate.

In general, the company may take any measures to safeguard its rights and make any transactions which are directly or indirectly connected with its purpose and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is VALMONT PROPERTIES, S.à r.l., *société à responsabilité limitée*.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the associate.

Art. 6. The capital of the company is fixed at EUR 1,000,000 (one million euros) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer *inter vivos* to non associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the company's capital. In case of death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not to be associates and who are appointed by the general meeting of associates. The managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances.

Toward third parties, the company is in all circumstances committed by the sole signature of one manager. In its current relations with the public authorities, the company is validly represented by the sole signature of one manager.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signature.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The business year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year, as at December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered office of the company.

Art. 19. Out of the net profit five per cent (5%) shall be placed into an legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company. The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and so long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2004.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by METALLAH INVESTMENT B.V., prenamed and been fully paid-in such as it has been certified to the undersigning notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on commercial companies of September 18th, 1933 have been fulfilled.

Costs

The parties evaluate the costs of formation of this company at approximately twelve thousand euros.

Resolutions of the sole associate

Immediately after the formation of the company, the sole associate has passed the following resolutions:

1) The number of managers is fixed at one:

Mr Olimjon Shadiev, solicitor, residing 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, is appointed sole manager with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them. The manager's assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. He may be reelected.

2) The company's address is fixed at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail. The document having been read to the person appearing, the said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

METALLAH INVESTMENT B.V., ayant son siège social Keizersgracht 62-64, NL-1015CS Amsterdam ici représenté par Monsieur Olimjon Shadiev, solicitor, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qu'il deviendrait associé de la société par la suite:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la mise à la création, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets ou autre propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets ou autre propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets ou autre propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra procéder à l'acquisition et la mise en valeur d'immeubles. La mise en valeur comporte l'achat, la négociation, la gestion, la location, la vente ou l'échange d'immeubles.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en favoriser le développement ou l'extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de VALMONT PROPERTIES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 1.000.000 (un million d'euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

Art. 10. Le décès, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un seul gérant. La signature d'un seul gérant sera suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique, ou en présence de plusieurs associés par la signature conjointe de ces derniers.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année la gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

Souscription - Paiement

Les parts ont toutes été souscrites par METALLAH INVESTMENT B.V. prédésignée, et le capital entièrement libéré se trouve, dès à présent, à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitée (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à douze mille euros.

Résolutions de l'associé

Et aussitôt, le comparant représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes

1) Le nombre de gérants est fixé à un.

M. Olimjon Shadiev, solicitor, demeurant 45, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg, est nommé gérant unique avec les pouvoirs de signature définis à l'article 12 des statuts

Le gérant pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Le gérant est rééligible.

2) L'adresse de la société est fixée à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: O. Shadiev, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2004, vol. 144S, fol. 30, case 23. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2004.

J. Elvinger.

(059908.3/211/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

LES CEDRES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 101.869.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le sept juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Jean-Yves Stasser, directeur, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 5 juillet 2004.

2. Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Jean-Yves Stasser, en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg le 5 juillet 2004. Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée**Art. 1^{er}. Forme, Dénomination**

1.1 Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2 La société adopte la dénomination LES CEDRES S.A.

Art. 2. Siège social

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1 L'objet de la Société est, aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger et sous quelque forme que ce soit, toutes activités industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, qui sont directement ou indirectement en relation avec la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés dont l'objet consiste en toutes activités, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et le développement, permanent ou temporaire, du portefeuille créé dans ce but, pour autant que la société sera considérée comme une société de participations financières conformément aux lois applicables.

3.2. La Société peut prendre des participations de toutes façons dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou en relation, ou qui peuvent favoriser le développement ou l'extension de ses activités.

3.3. En général, la Société peut prendre toutes mesures et mener à bien toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui lui sembleront utiles au développement et à l'extension de ses activités.

Art. 4. Durée

4.1 La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 50.000,- EUR (cinquante mille euros), divisé en 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, entièrement libéré.

Le capital autorisé est fixé à EUR 500.000,- EUR (cinq cent mille euros), qui sera divisé le cas échéant en 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 7 juillet 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

6.3. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

6.4. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.5. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

6.6. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1 La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2 Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1 Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3 Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4 Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5 Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7 Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2 La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3 Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par des délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaires aux comptes

15.1 La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2 La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale**Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale**

16.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2 Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le 2^{ème} lundi du mois de juin à 9.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**Art. 20. Année sociale**

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2 Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au mois avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation**Art. 22. Dissolution, liquidation**

22.1 La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale**Art. 23. Disposition générale**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2004.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en l'an 2005.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 500 (cinq cents) actions comme suit:

1. M ^e René Faltz: deux cent cinquante actions	250
2. M ^e Tom Felgen: deux cent cinquante actions	250
Total: cinq cents actions	500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2010:

* Maître René Faltz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

* Maître Tom Felgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

* Madame Nadia Meyer, directrice, demeurant à Luxembourg.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège social 36, route de Longwy à L-8080 Bertrange

4. L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes

Et après lecture, le comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-Y. Stasser, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2004, vol. 144S, fol. 42, case 1. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

J. Elvinger.

(059917.3/211/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

VERREL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 97.398.

Procès-verbal des résolutions du conseil d'administration du 29 mars 2004

L'actionnaire:

- décide de transférer le siège social de la société du 11B, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg, au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg à partir du 29 mars 2004.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04199. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059347.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

**LOREN S.A., Société Anonyme,
(anc. FINANCIERE VERSAILLES COMMANDITE S.A.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 89.679.

In the year two thousand and four, on the eighteenth day of June.

Before M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LOREN S.A. (formerly FINANCIERE VERSAILLES COMMANDITE S.A.) (the Shareholders), a Luxembourg limited liability company (société anonyme), having its registered office at 9, rue Schiller in L-2519 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.679 and incorporated on 21 October, 2002 pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N^o 1731 of 4 December, 2002, such deed having been further amended and for the last time on 30 March, 2004 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Mr Bernard Beerens, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as Secretary Mr Olivier Wuidar, lawyer, residing in Luxembourg.

The Meeting appoints as Scrutineer Mr Michel Sinner, lawyer, residing in Luxembourg. (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer constituting the Bureau of the Meeting).

The Shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representatives of the Shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that 104,800 (one hundred and four thousand eight hundred) ordinary shares of the Company with a nominal value of EUR 1.25 (one Euro twenty-five cents), representing the entirety of the voting share capital of the Company of EUR 131,000 (one hundred and thirty-one thousand Euro) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;
2. Amendment to the definition «Financial Investors» of the definition section of the articles of association of the Company; and
3. Miscellaneous.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders being represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been provided to them (together with all relevant information) in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the definition «Financial Investors» of the definition section of the Articles, which shall henceforth read as follows:

Financial Investors

means any of those investors whose names and addresses are set out below:

PAI EUROPE III - A FCPR; PAI EUROPE III - B FCPR; PAI EUROPE III - C FCPR; PAI EUROPE III - D FCPR; PAI EUROPE III - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 seq. Of the Code Monétaire et Financier) all acting by their Management Company, PAI PARTNERS S.A.S;

PAI EUROPE III - A; PAI EUROPE III - B; PAI EUROPE III - B2; PAI EUROPE III - B3; PAI EUROPE III - B4; PAI EUROPE III - B5; PAI EUROPE III - B6; PAI EUROPE III - B7; PAI EUROPE III - B8; PAI EUROPE III - C; PAI EUROPE III - C2, limited partnerships under English law acting by their general partner, PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED;

SEI LP and SEI II LP, limited partnerships under English law acting by their general partner PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED; and

BAINLAB S.p.A., a joint-stock company (società per azioni) organised under the laws of Italy, registered with the Companies' Register of Milan, fiscal code no. 13037870154.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (1,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LOREN S.A. (anciennement FINANCIERE VERSAILLES COMMANDITE S.A.) (les Actionnaires), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.679 et constituée le 21 octobre 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1731 du 4 décembre 2002, cet acte ayant été ultérieurement modifié et pour la dernière fois le 30 mars 2004 suivant un acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard Beerens, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme Secrétaire Monsieur Olivier Wuidar, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Monsieur Michel Sinner, juriste, demeurant à Luxembourg. (Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant le Bureau de l'Assemblée).

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par les représentants des Actionnaires et les membres du Bureau.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Il résulte d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que 104.800 (cent quatre mille huit cents) actions ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro et vingt-cinq centimes), représentant l'entière du capital social votant de la Société de EUR 131.000 (cent trente et un mille euros) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, reproduit ci-dessous, sans convocation préalable, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant accepté de se rassembler après examen de l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Modification de la définition de «Investisseurs Financiers» dans la section définition des statuts de la Société; et
3. Divers.

III. L'Assemblée a unanimement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux modalités de convocations, les Actionnaires représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué (avec toutes les informations nécessaires) à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la définition de «Investisseurs Financiers» dans la section définition des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Investisseurs Financiers

désigne les investisseurs dont les noms et adresses figurent ci-dessous:

PAI EUROPE III - A FCPR; PAI EUROPE III - B FCPR; PAI EUROPE III - C FCPR; PAI EUROPE III - D FCPR; PAI EUROPE III - D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques (Articles L.214-20 et suivants du Code Monétaire et Financier) tous agissant par leur Société de Gestion, PAI PARTNERS S.A.S;

PAI EUROPE III - A; PAI EUROPE III - B; PAI EUROPE III - B2; PAI EUROPE III - B3; PAI EUROPE III - B4; PAI EUROPE III - B5; PAI EUROPE III - B6; PAI EUROPE III - B7; PAI EUROPE III - B8; PAI EUROPE III - C; PAI EUROPE III - C2, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner), PAI EUROPE III GENERAL PARTNER LIMITED;

SEI LP and SEI II LP, sociétés en commandite simple (limited partnerships) de droit anglais agissant par leur associé commandité (general partner) PAI SYNDICATION GENERAL PARTNER LIMITED; et

BAINLAB S.p.A., une société anonyme (società per azioni) constituée selon le droit italien, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Milan, code fiscal no. 13037870154.

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à la somme de mille Euros (1.000,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de distorsions entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: B. Beerens, O. Wuidar, M. Sinner, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 juin 2004, vol. 428, fol. 2, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(059527.2/242/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

LOREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.679.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juillet 2004.

H. Hellinckx.

(059528.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 90.587.

In the year two thousand and four, on the sixth of July.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office in 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg, entered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 90.587, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 27, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 146 of 12 February 2003, (the «Company»). The articles of the Company have last been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 965 of 19 September 2003.

The meeting was declared open at 2.20 p.m. with Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Patrick-Gwenolé Lestienne, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Patrick Geortay, lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To ratify the election of Mr Lino Benassi as a director of the Company for a term expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

2. To approve the special report drawn up by the Board of Directors pursuant to article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to waive the existing shareholders' preferential subscription rights.

3. To increase the issued capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) from its present amount of thirty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 37,960.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and seven hundred and six (706) Class B shares, to one million thirty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 1,037,960.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and one hundred thousand seven hundred and six (100,706) Class B shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10.-), by the issue of one hundred thousand (100,000) Class B shares of the Company having the same rights and privileges attached thereto as the existing Class B shares, against the payment in cash of the full par value.

4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above amendments of the issued share capital.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the shareholders and the members of the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda; the shareholders present or represented declaring themselves as having been duly convened to this extraordinary general meeting of shareholders and having been duly informed on the agenda before this meeting

The general meeting, after deliberation, adopted unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to ratify the election of Mr Lino Benassi, company director, residing at Via Borgonuovo 2, 20 121 Milan, Italy, as a director of the Company for a term expiring after the annual meeting of shareholders of the year 2004.

Second resolution

The meeting resolved to approve the special report drawn up by the Board of Directors and submitted to the meeting, pursuant to article 32-3 (5) of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to cancel any existing shareholders' preferential subscription rights in relation with the proposed capital increase.

The meeting further resolved to increase the issued capital of the Company by an amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) from its present amount of thirty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 37,960.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and seven hundred and six (706) Class B shares, to one million thirty-seven thousand nine hundred and sixty Euro (EUR 1,037,960.-) divided into three thousand and ninety (3,090) Class A shares and one hundred thousand seven hundred and six (100,706) Class B shares, each with a par value of ten Euro (EUR 10.-), by the issue of one hundred thousand (100,000) Class B shares of the Company having the same rights and privileges attached thereto as the existing Class B shares, against the payment in cash of the full par value.

Subscription / Allotment

There now appeared Mr Patrick Geortay, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney in fact of (i) RIBOT S.A., a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Riva Albertolli 1, CH-6900 Lugano, Switzerland, of (ii) Mr Daniel Buaron, residing at Corso Garibaldi 108, 20121 Milan, Italy, of (iii) Mr Emilio Fossati, residing at Via Pancaldo 11, 20 129 Milan, Italy, of (iv) Mr Roger Abravanel, residing at Via Besana 9, 20 121 Milan, Italy, of (v) Mr Lino Benassi, residing at Via Borgonuovo 2, 20 121 Milan, Italy, of (vi) MAIS Spa, a company incorporated and existing under the laws of Italy, having its registered office at Via Larga 11, Milan, Italy, by virtue of proxies given on 16 June 2004, which proxies will remain attached to the present deed (the «Subscribers»).

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Subscribers to the newly issued Class B shares of the Company as follows:

Name of Subscribers	Number of Class B shares subscribed
RIBOT S.A.	36,500 shares
Mr Daniel Buaron	8,688 shares
Mr Emilio Fossati	8,688 shares
Mr Roger Abravanel	3,319 shares
Mr Lino Benassi	19,305 shares
MAIS Spa	23,500 shares

The Subscribers declared through their duly appointed attorney-in-fact having made payment in full for all such new shares by contributions in cash (the «Contributions»):

Name of Subscribers	Subscribed Share Capital
RIBOT S.A.	365,000.- EUR
Mr Daniel Buaron	86,880.- EUR
Mr Emilio Fossati	86,880.- EUR
Mr Roger Aravanel	33,190.- EUR
Mr Lino Benassi	193,050.- EUR
MAIS Spa	235,000.- EUR

The Contributions represent a contribution in cash in an aggregate amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-).

The amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Thereupon the meeting resolved to accept the said subscription and payments by the Subscribers and to allot the new one hundred thousand (100,000) Class B shares to the said Subscribers as indicated hereabove as fully paid shares.

Third resolution

The meeting resolved to amend article 5, first paragraph, of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above amendments of the issued capital as follows:

«Art. 5. First paragraph. The corporate capital is set at one million thirty-seven thousand nine hundred and sixty euro (EUR 1,037,960.-), represented by three thousand and ninety (3,090) class A shares and one hundred thousand seven hundred and six (100,706) class B shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each.»

The second to seventh paragraphs of said article 5 remain unchanged.

No further issue remaining on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the meeting at ...

Cost estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be paid by the Company as a result of this deed are estimated at thirteen thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., une société anonyme dont le siège social est établi au 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 90.587, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 27 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 146 du 12 février 2003 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés conformément à un acte reçu par le notaire soussigné le 30 juillet 2003, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 965 du 19 septembre 2003.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.20 heures, avec M. Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, comme président de l'assemblée, qui a désigné M. Patrick Gwénolé Lestienne, avocat, demeurant à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée a élu comme scrutateur M. Patrick Geortay, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été constitué, le président a déclaré et a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Ratification de l'élection de Monsieur Lino Benassi en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2004.

2. Approbation du rapport spécial établi par le conseil d'administration conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et suppression des droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

3. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) de manière à l'augmenter de son montant actuel de trente-sept mille neuf cent soixante euros (37.960,- EUR), divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et sept cent six (706) actions de classe B, à un million trente-sept mille neuf cent soixante euros (1.037.960,- EUR), divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent mille sept cent six (100.706) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par l'émission de cent mille (100.000) actions de classe B de la Société bénéficiant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions de classe B, contre le paiement en numéraire de l'intégralité de la valeur nominale.

4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les modifications au capital social dont question ci-avant.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions dont ils sont titulaires sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les représentants des actionnaires et les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement. Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur par les comparants resteront également annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour; les actionnaires présents ou représentés déclarant qu'ils ont été dûment convoqués à cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires et qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour avant cette assemblée.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée a décidé de ratifier l'élection de Monsieur Lino Benassi, directeur de société, demeurant à Via Borgonuovo 2, 20 121 Milan, Italie, en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2004.

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé d'approuver le rapport spécial établi par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et de supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires existants.

L'assemblée a en outre décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) de manière à l'augmenter de son montant actuel de trente-sept mille neuf cent soixante euros (37.960,- EUR), divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et sept cent six (706) actions de classe B, à un million trente-sept mille neuf cent soixante euros (1.037.960,- EUR), divisé en trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent mille sept cent six (100.706) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par l'émission de cent mille (100.000) actions de classe B de la Société bénéficiant des mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux actions de classe B, contre le paiement en numéraire de l'intégralité de la valeur nominale.

Souscription / Attribution

A comparu ensuite M. Patrick Geortay, prénommé, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de (i) RIBOT S.A., une société constituée sous et régie par le droit suisse, ayant son siège social à Riva Albertolli 1, CH-6900 Lugano, Suisse, (ii) Monsieur Daniel Buaron, demeurant à Corso Garibaldi 108, 20121 Milan, Italie, (iii) Monsieur Emilio Fossati, demeurant à Via Pancaldo 11, 20 129 Milan, Italie, (iv) Monsieur Roger Abravanel, demeurant à Via Besana 9, 20 121 Milan, Italie, (v) Monsieur Lino Benassi, demeurant à Via Borgonuovo 2, 20 121 Milan, Italie, (vi) MAIS Spa, une société constituée sous et régie par le droit italien, ayant son siège social à Via Larga 11, Milan, Italie, en vertu de procurations données le 16 juin 2004, lesquelles resteront annexées au présent acte (les «Souscripteurs»).

Le comparant a déclaré qu'il souscrivait au nom et pour le compte des Souscripteurs aux actions de classe B nouvellement émises par la société comme suit:

Nom des Souscripteurs	Nombre d'actions de classe B souscrite
RIBOT S.A.	36.500 actions
Monsieur Daniel Buaron.	8.688 actions
Monsieur Emilio Fossati	8.688 actions
Monsieur Roger Abravanel.	3.319 actions
Monsieur Lino Benassi	19.305 actions
MAIS Spa.	23.500 actions

Les Souscripteurs ont déclaré par le biais de leur mandataire dûment désigné qu'ils ont procédé au paiement intégral, desdites actions nouvelles par un apport en espèces (les «Apports»):

Nom des Souscripteurs	Capital Social Souscrit
RIBOT S.A.	365.000,- EUR
Monsieur Daniel Buaron.	86.880,- EUR
Monsieur Emilio Fossati	86.880,- EUR
Monsieur Roger Abravanel.	33.190,- EUR
Monsieur Lino Benassi	193.050,- EUR
MAIS Spa.	235.000,- EUR

Les Apports représentent un apport net en numéraire s'élevant à un montant total d'un million d'euros (1.000.000,- EUR).

La somme d'un million d'euros (1.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

A la suite de quoi, l'assemblée a décidé d'accepter lesdites souscriptions et les paiements par les Souscripteurs et d'allouer les cent mille (100.000) actions de classe B audits Souscripteurs de la manière indiquée ci-avant comme actions entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin de refléter les modifications du capital social dont question ci-avant, comme suit:

«**Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social est fixé à un million trente-sept mille neuf cent soixante euros (1.037.960,- EUR), représenté par trois mille quatre-vingt-dix (3.090) actions de classe A et cent mille sept cent six (100.706) actions de classe B, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Les alinéas deux à sept dudit article 5 restent inchangés.

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le président a clôturé l'assemblée à ...

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est estimé à treize mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare ci-après qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise, et suivi par une traduction française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Et après lecture faite aux comparants, qui sont connus du notaire par leurs noms, prénoms, professions et résidences, lesdits comparants a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L. Schummer, G. Lestienne, P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 juillet 2004, vol. 885, fol. 98, case 3. – Reçu 10.000 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(059506.3/239/231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ADVANCED CAPITAL EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 90.587.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2004.

J.-J. Wagner.

(059509.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

MOVYTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 101.863.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. PANEV S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 juin 2004.

2. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Anne-Sophie Baranski, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 16 juin 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de MOVYTEL S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des entités dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en

temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 14.30 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit EUR</i>	<i>Capital libéré EUR</i>	<i>Nombre d'actions</i>
1) PANEV S.A., prénommée	149.900,-	149.900,-	1.499
2) PAN EUROPEAN VENTURES S.A., prénommée	100,-	100,-	1
Total:	150.000,-	150.000,-	1.500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 3.050,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 - Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à I-Gênes, le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 - Monsieur Michel Thibal, employé privé, né à F-Carcassonne, le 8 juillet 1951, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
 - Madame Lauryane Decuber, employée privée, née à B-Dinant, le 16 septembre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme CO-VENTURES S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 48.838.
- L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de (6) années.
- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Canepa, A.-S. Baranski et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 18 juin 2004, vol. 467, fol. 98, case 3. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 15 juillet 2004.

A. Lentz.

(059884.3/221/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

FIRST TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 80.068.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires, tenue en date du 25 mai 2004, a décidé que:

Messieurs Victor Steichen, Pietro De Luca, Camille Paulus et Jean-Pierre Leburton sont confirmés dans leurs mandats d'administrateurs de la société pour une année.

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Clive Godfrey et Jean-Pierre Higuët, arrivant à échéance lors de cette assemblée, n'ont pas été renouvelés.

Monsieur Elo Rozencwajg et Monsieur Simone Strocchi sont nommés au sein du Conseil d'Administration de FIRST TRUST S.A.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE est renommé Commissaire aux Comptes de la société pour une année.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin aussitôt après la tenue de l'Assemblée Générale de l'exercice 2004.

Luxembourg, le 25 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2004, réf. LSO-AS02266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059034.3/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

MATUSO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 71.081.

L'an deux mille quatre, le six juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MATUSO S.A., avec siège social à L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach, inscrite au R. C. sous le numéro B 71.081, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 795 du 26 octobre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le prédit notaire Jean Seckler, en date du 24 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 921 du 17 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie Wohl, expert-comptable, demeurant à Niederborn,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Pierrard, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Acceptation des démissions des administrateurs actuels de la société et décharge leur est donnée de leur fonction.
- 2) Nomination de Monsieur Antoine Pault, de Madame Laurence Bellot et de la société BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l., comme nouveaux administrateurs et nomination de Monsieur Antoine Pault comme nouvel administrateur-délégué de la société et détermination de la durée de leur mandat.
- 3) Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuel et décharge lui est donnée de sa fonction.
- 4) Nomination de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., comme nouveau commissaire aux comptes de la société et détermination de la durée de son mandat.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des administrateurs actuels de la société, savoir Monsieur Joseph Delrée, la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE, S.à r.l., et la société à responsabilité limitée FLYING YACHT, GmbH.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

a) Monsieur Antoine Piault, artiste peintre, né à Pau (France) le 20 juin 1947, demeurant à F-64310 Sare, route de Ste Catherine;

b) Madame Laurence Bellot, ingénieur commercial, née à Lyon (France) le 29 janvier 1964, demeurant à F-64310 Sare, route de Ste Catherine;

c) La société à responsabilité limitée BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l., avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St. André, inscrite au R. C. sous le numéro B 92.346.

Monsieur Antoine Piault, préqualifié, est nommé nouvel administrateur-délégué de la société, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel, savoir Monsieur Tony Oliveira.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE LATITUDES, S.à r.l., avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37, Val St André, inscrite au R. C. sous le numéro B 46.534.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2010.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.-M. Wohl, P. Pierrard, L. Rentmeister, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 juillet 2004, vol. 429, fol. 77, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 juillet 2004.

A. Weber.

(060061.3/236/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PRESTA +, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 97.419.

L'an deux mille quatre, le quinze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-Luc Atayi, directeur, né le 12 avril 1970 à Paris, France, demeurant au 12, allée du Président Kennedy, F-95460 Ezanville.

2) Madame Carla Maria Alves Silva, administrateur de sociétés, née le 13 septembre 1974 à Mirandela, Portugal, demeurant au 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Luc Atayi, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Strassen, le 13 juillet 2004.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PRESTA +, S.à r.l., R. C. Luxembourg B n° 97.419, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 13 du 6 janvier 2004.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille quatre cents (12.400,-) euros (EUR), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Cession de parts sociales.

2. Changement de l'objet social et modification subséquente de l'article 2 des statuts.

3. Modification de l'article 3, alinéa 2 des statuts.

4. Transfert du siège social à L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg et modification subséquente de l'article 4, alinéa 1^{er} des statuts.

5. Acceptation de la démission de la gérante pour la branche coiffure et décharge.

6. Divers.

Les associés ont ensuite abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Il est pris acte que Monsieur Jean-Luc Atayi, préqualifié, ici présent, cède soixante-deux (62) parts sociales qu'il détient dans la Société à Madame Carla Maria Alves Silva, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant par son mandataire, pour le prix de six mille deux cents (6.200,-) euros, ce dont quittance.

Cette cession a été effectuée avec l'accord de la Société et, pour autant que de besoin, acceptée par les gérants de la Société.

Suite à cette cession de parts, les parts sociales sont donc toutes détenues par Madame Carla Maria Alves Silva, préqualifiée.

Deuxième résolution

L'article 2 concernant l'objet social est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objets:

- a) l'esthétique à domicile, ainsi que la vente de produits de la branche.
- b) le nettoyage et polissage de véhicules automoteurs, ainsi que le service de commande et livraison de courses.

En général la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à faciliter son extension ou le développement.»

Troisième résolution

L'article 3, alinéa 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 2.** Elle exercera ses activités sous la dénomination commerciale de UNIV' HAIR-BEAUTE pour la branche de l'esthétique.»

Quatrième résolution

Le siège social est transféré au 2, rue Tony Bourg, L-1278 Luxembourg.

En conséquence l'article 4, alinéa 1^{er} est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Alinéa 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.»

Cinquième résolution

La démission de la gérante pour la branche coiffure Madame Myriam Bozon-Mernet, coiffeuse diplômée, née le 8 août 1981 à Belley, France, demeurant au 6, rue du Château d'Eau, F-57100 Thionville est acceptée.

Par vote spécial décharge lui est donnée pour son mandat jusqu'à ce jour.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ès qualités qu'ils agissent, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J.-L. Atayi, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 46, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(060294.3/230/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

PRESTA +, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1278 Luxembourg, 2, rue Tony Bourg.

R. C. Luxembourg B 97.419.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 909 du 15 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(060295.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

AMONN AG LUXEMBURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 40.806.

En date du 10 juin 2004, les administrateurs de la société AMONN AG LUXEMBURG ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059250.3/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

LUXEXPO, Société Anonyme,
(anc. SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A.).
 Siège social: L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 10, Circuit de la Foire Internationale.
 R. C. Luxembourg B 10.254.

L'an deux mille quatre, le quatorze juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A., R. C. Luxembourg B 10.254, constituée originellement sous la forme de société à responsabilité limitée et sous la dénomination de SOCIETE DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG, suivant acte reçu par Maître Tony Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1953, publié au Mémorial, Recueil Spécial n° 2 du 12 janvier 1954.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 70 du 19 janvier 2004.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Alain Georges, président du conseil d'administration de la Société, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 10, circuit de la Foire Internationale.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Collignon, directeur de la Société, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 10, circuit de la Foire Internationale.

L'assemblée élit comme scrutateurs Messieurs Frank Wagener et Paul Enschedé, tous les deux administrateurs de la Société, avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 10, circuit de la Foire Internationale.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres adressées aux actionnaires nominatifs en date du 22 juin 2004.

Les récépissés des lettres recommandées ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'art. 1^{er}, al. 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante (texte nouveau): «Il est constitué une société anonyme ayant pour dénomination LUXEXPO, auparavant dénommée SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A.»

2. Modification de l'art. 8, al. 2 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante (ajout): «La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite au registre et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs fondés de pouvoir, ainsi que par un membre du conseil d'administration.»

3. Modification de l'art. 28, al. 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante (texte nouveau): «Il est institué un conseil des exposants dont la mission est celle de conseiller la direction de la société. Sa composition, son fonctionnement et ses compétences sont arrêtées par le conseil d'administration.»

4. Suppression de l'art. 28 al. 2 et suivants.

5. Suppression de l'article 29.

6. Modification de l'art.32, al. 3 sub 1) pour lui donner la teneur suivante (mise à jour): «les actions sont remboursées à leur valeur nominale, après réévaluation de celle-ci proportionnellement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis la date de la libération des actions souscrites.»

III.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent quatre-vingt-quinze (195) actions d'une valeur nominale de mille deux cents euros (EUR 1.200,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de deux cent trente-quatre mille euros (EUR 234.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à son ordre du jour.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

La dénomination sociale de la Société est changée en LUXEXPO, originellement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A.

En conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1^{er} des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}, alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme ayant pour dénomination LUXEXPO, originellement SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A.»

Deuxième résolution

L'article 8, alinéa 2 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 8, alinéa 2.** La cession s'opère par une déclaration de transfert inscrite au registre et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs fondés de pouvoir, ainsi que par un membre du conseil d'administration de la société.»

Troisième résolution

L'article 28 des statuts est reformulé pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 28.** Il est institué un conseil des exposants dont la mission est celle de conseiller la direction de la société. Sa composition, son fonctionnement et ses compétences sont arrêtées par le conseil d'administration.»

Quatrième résolution

L'article 29 des statuts est supprimé.

Cinquième résolution

L'actuel article 32, alinéa 3, sub 1) des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 32, alinéa 3, sub 1).** les actions sont remboursées à leur valeur nominale, après réévaluation de celle-ci proportionnellement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation depuis la date de la libération des actions souscrites.»

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les anciens articles 30 à 32 des statuts sont renumérotés de 29 à 31.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Georges, J.-M. Collignon, F. Wagener, P. Ensch, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2004, vol. 144S, fol. 46, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

A. Schwachtgen.

(060298.3/230/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

**LUXEXPO, Société Anonyme,
(anc. SOCIETE DES FOIRES INTERNATIONALES DE LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1347 Luxembourg-Kirchberg, 10, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 10.254.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 895 du 14 juillet 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(060299.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2004.

DIVA WELL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 73.840.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 1^{er} juillet 2004, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société DIVA WELL S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2003:

LAWFORDS & CO

2) La perte qui s'élève à EUR 44.738,27 est reportée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIVA WELL S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05738. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059200.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 87.753.

Assemblée Générale Ordinaire

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social de la Société INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A. («la Société») en date du 29 juin 2004 que les Actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes:

1) Acceptation de la démission de John Mowinckel en tant qu'Administrateur A de la Société à compter du 26 mai 2004 (date d'effet de sa lettre de démission).

2) Election d'un nouvel Administrateur A de la Société pour une durée de 6 ans à partir du 26 mai 2004:

Neil Smith résidant à Londres.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A.

P. van Denzen

Administrateur A

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059205.3/683/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

PERTRUTOU HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.510.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 25 juin 2004, du rapport et de la résolution du Conseil d'Administration de la société PERTRUTOU HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2003.

1) Décharge accordée aux Administrateurs pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.,

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.,

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'Administrateur-Délégué pour l'année 2003:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au Commissaire aux Comptes pour l'année 2003:

EURAUDIT, S.à r.l.

2) Le profit qui s'élève à EUR 213.777,35 est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PERTRUTOU HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059216.2//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

AUBIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.007.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05452, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour AUBIN S.A., Société anonyme holding

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

(059378.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

CHINESE AUTOMOTIVE COMPONENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 82.073.

—
*Extraits des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires
de la société tenue à Luxembourg le 8 juin 2004*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société (l'Assemblée) a approuvé le bilan, le compte de profits et pertes, les annexes aux comptes annuels ainsi que le rapport de gestion du conseil d'administration de la société et le rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2003.

L'Assemblée a décidé de reporter la perte de l'exercice clos au 30 septembre 2003 s'élevant à EUR 12.928,17 à l'exercice suivant.

L'Assemblée a décidé d'accorder décharge pleine et entière aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2003.

L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de Monsieur Thomas R. Phillips comme administrateur de catégorie A, et de Monsieur Mario Ferrario et Monsieur Marc Feider comme administrateurs de catégorie B, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 30 septembre 2004.

L'Assemblée a aussi renouvelé le mandat de ERNST & YOUNG S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHINESE AUTOMOTIVE COMPONENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059380.3/253/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.568.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(059266.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.568.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

(059263.3/581/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 86.241.500,-

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 68.568.

—
Par résolution circulaire en date du 20 juin 2004, les administrateurs de la société KEY PLASTICS EUROPE, S.à r.l., ont décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059258.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

SAMM INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 31.667.

—
La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société SAMM INVESTMENT HOLDINGS S.A. établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059671.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

SAMM INVESTMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 31.667.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 8.55 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9.00 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05615. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059673.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.848.

—
Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 26 février 2004

«Le Conseil décide de nommer, avec effet à ce jour, en tant que Dirigeant Agréé de la Société (en conformité avec les dispositions de l'article 94 (3.) de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des Assurances et des Réassurances telle que modifiée), GECALUX S.A., en remplacement de Monsieur Marco Aardoom».

Pour la société

GECALUX S.A.

Dirigeant agréé

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05965. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059261.3/730/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, Boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 49.848.

—
Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 22 avril 2004

5. L'Assemblée confirme Messieurs Paul Lauterbour, Jacques Mangen, Alphonse Sinnes, Armand Weis et Guy Rommes en tant qu'administrateurs de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

6. L'Assemblée reconduit le mandat de la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE en tant que réviseur externe de la société, pour l'exercice 2004.

Pour la société
GECALUX S.A.
Représentant légal

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(059268.3/730/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 48-50, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 49.848.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 10 juin 2004

- Sur décision du Conseil d'Administration, le siège social de la Société est transféré, avec effet à ce jour, à l'adresse suivante:

48-50, rue Charles Martel
L-2134 Luxembourg

Pour la société
GECALUX S.A.
Représentant légal

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS05967. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059267.3/730/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

DUFRAIS S.A., Société Anonyme.

Succursale: L-9764 Marnach.
R. C. Diekirch B 4.585.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2004, réf. DSO-AS00023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DUFRAIS S.A.
Signature

(902587.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2004.

GALAXY MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 94.469.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des administrateurs du 25 juin 2004 que Madame Maria Smarelli, Madame Marianne Laurent et Madame Mélanie Sengel ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la Société. Les associés de la Société ont décidé dans cette même assemblée de nommer Monsieur Jean-Jacques Bonnaud, avec adresse professionnelle à 56, rue de Lille, 75007 Paris, France, et Monsieur Jérôme Gallot, avec adresse professionnelle à 56, rue de Lille, 75007 Paris, France, comme administrateurs de la Société.

Sont dès lors administrateurs de la société:

- Monsieur Jean-Jacques Bonnaud;
- Madame Corinne Namblard;
- Monsieur Jérôme Gallot.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
GALAXY MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059400.3/253/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

CLB, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.
 Gesellschaftssitz: L-1728 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes.
 H. R. Luxembourg B 32.569.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendvier, den ersten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind erschienen:

DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft mit Sitz in L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes,

hier vertreten durch ihren Spezialbevollmächtigten Herrn Rainer Bühler, Leitender Syndikus der DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., wohnhaft in Oberanven, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 1. Juli 2004.

Die DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. ist alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CLB, S.à r.l., mit Sitz in L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 32.569, geworden auf Grund einer privatschriftlichen Übertragungsurkunde vom 21. Juni 2004, wovon ein Exemplar dieser Urkunde beigefügt bleibt.

Das Kapital dieser Gesellschaft beträgt eine Million Luxemburger Franken (LUF 1.000.000,-), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je zehntausend Luxemburger Franken (LUF 10.000,-).

Die DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A. beschliesst die Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Januar 2004 aufzulösen und zu liquidieren.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf die alleinige Gesellschafterin über, welche erklärt, dass alle bekannten Schulden der Gesellschaft beglichen sind und dass sie sich verpflichtet alle etwa noch bestehenden Verpflichtungen zu übernehmen. Sie übernimmt auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde.

Somit ist die Liquidation der Gesellschaft als abgeschlossen zu betrachten.

Den Geschäftsführern sowie dem Aufsichtskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren ab heute am Sitz der aufgelösten Gesellschaft in L-2097 Luxembourg, 26, rue du Marché-aux-Herbes, hinterlegt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, hat derselbe, vertreten wie gesagt, mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Bühler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2004, vol. 144S, fol. 25, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur(signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Anfrage ausgehändigt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Juli 2004.

Frank Baden.

(059477.3/200/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 24.960.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 avril 2004

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Pfeffer, L-2319 Howald, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Monsieur Alain Renard, employé privé, demeurant au 17, rue Eisenhower, L-8321 Olm et de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant au 29, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de trois ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

TUNG LUXEMBOURG HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059277.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

HOTEL KOENER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9710 Clervaux, 14, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 94.755.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2004, réf. DSO-AS00024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société HOTEL KOENER, S.à r.l.

FIDUCIAIRE LUCIEN FUNCK, S.à r.l.

Signature

(902588.3/557/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2004.

DECKENBRUNNEN BUREAU D'ASSURANCES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, route de Bastogne.

R. C. Luxembourg B 99.635.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 7 juillet 2004, réf. DSO-AS00025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société DECKENBRUNNEN BUREAU D'ASSURANCES, S.à r.l.

Signature

(902592.3/557/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 22 juillet 2004.

SVIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.089.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2003 ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05464, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour la société

Signatures

Le conseil d'administration

(059162.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

SVIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 79.089.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale statutaire reportée tenue en date du 7 juillet 2004 que:

Délibérations

L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes au 31 décembre 2003.

L'assemblée approuve les comptes annuels au 31 décembre 2003 tels que présentés par le conseil d'administration.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2003.

L'assemblée renouvelle les mandats des membres du conseil d'administration et nomme un nouveau commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005 comme suit:

Administrateur: Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Administrateur: Maître Christian Charles Lauer, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg

Administrateur: Monsieur Thierry Nowankiewicz, juriste, demeurant à Luxembourg

Commissaire aux comptes: GRAWTON UNIVERSAL S.A. avec siège social à Panama

Pour extrait conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour la société

Le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05463. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059167.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

SVIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 79.089.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 7 juillet 2004 que:

Délibération

Le conseil d'administration nomme Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux fonctions de Président du conseil d'administration pour un terme allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2005.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2004.

Pour la société

Le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059171.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

AVIALEASE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.300.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06064, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2004.

Signature.

(059163.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

EUROPEAN MARKETING HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 67.899.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 19 janvier 2004, les mandats des administrateurs

Monsieur Gérard Birchen, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

MONTEREY SERVICES S.A., 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

Monsieur Robert Hovenier, 59, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,

ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Le mandat du commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2016 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

Luxembourg, le 19 juillet 2004.

Pour EUROPEAN MARKETING HOLDING S.A.

MONTEREY SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2004, réf. LSO-AS05453. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(059275.3/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

O.FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 66.544.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 16 mars 2004

- Les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé en D.E.S.S., demeurant au 66, Cité Schmiedenacht, L-4993 Sanem, de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant au 19, rue Batty Weber, L-5254 Sandweiler, de Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant au 12, rue Théodore Eberhard, L-1452 Luxembourg et de la société LOUV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2004.

Certifié sincère et conforme

O.FINANCES S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059279.3/795/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ANSEP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 24.267.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2004.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(059338.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ANSEP S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adelaïde.
R. C. Luxembourg B 24.267.

Procès-verbal des résolutions du Conseil d'Administration du 29 mars 2004

Présents à la réunion:

- Madame Claudine Van Damme

- Madame Sylvie Van Damme

- Madame Anne Van Damme

- Maître Bernard Felten, avocat, demeurant à Luxembourg

- Maître Roy Reding, avocat, demeurant à Luxembourg, absent

Le Conseil d'administration décide:

- de nommer comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Roy Reding, démissionnaire, la société CD-GEST, S.à r.l. ayant son siège social au 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg

Il terminera le mandat de son prédécesseur c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 2003.

- De transférer le siège social du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 30, rue Marie-Adelaïde, L-2128 Luxembourg.

Le conseil d'administration

C. Van Damme / S. Van Damme / A. Van Damme

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2004, réf. LSO-AS01031. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059342.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

EUROGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.002.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 avril 2004

- Les mandats d'Administrateur de Madame Flavia Torriglia, employée, demeurant à Voghera (Italie), de Monsieur Oliviero Maria Brega, dirigeant de société, demeurant à Milan (Italie) et de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et diplômé en hautes études fiscales, demeurant au 72, rue Dr Joseph Peffer, L-2319 Howald et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Société anonyme, ayant son siège social au 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire d'un an. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 7 avril 2004.

Certifié sincère et conforme

EUROGAS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059283.3/795/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

LEBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.547.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 mai 2004:

- Est acceptée la démission d'ALPMANN HOLDINGS LIMITED en tant que Administrateur. Décharge lui est accordée.

- Est confirmée la nomination d'ALPMANN MANAGEMENT S.A. ayant son siège social au 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg aux fonctions d'Administrateur, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Est confirmé le renouvellement des mandats de NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. comme Administrateur jusqu'à Assemblée Générale de 2010.

- Est confirmé le renouvellement du mandat de TYNDALL MANAGEMENT S.A. comme Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

- Est confirmé le renouvellement du mandat de FIDUCIARY AND ACCOUNTING SERVICES S.A. comme Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mai 2004.

Pour LEBOURG INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059173.3/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

LEBOURG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 41.547.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 31 mars 2004

Résolution 1

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} Etage, L-1660 Luxembourg enregistrée sous le numéro B 99.746 a été nommée Administrateur-délégué avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de 2010.

Luxembourg, le 31 mars 2004.

Pour LEBOURG INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2004, réf. LSO-AS04336. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059177.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2004.

**CLIP S.A., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATION,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 41.838.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2004 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) Administrateurs

- Dott. Francesco Tiso, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à I-20121 Milan (Italie), Via Jacini, 2.

- Monsieur Nicolas Schaeffer jr., maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, avenue de la Porte Neuve

- Monsieur Claude Geiben, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte Neuve.

b) Commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

c) Réviseur indépendant

- PricewaterhouseCoopers, établie et ayant son siège social à L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2008.

Luxembourg, le 21 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2004, réf. LSO-AS01452. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059284.3/535/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

AEM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7526 Mersch, allée J.W. Leonard, Z.I. Mierscherbiérg.
R. C. Luxembourg B 52.678.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, de la société anonyme AEM LUXEMBOURG S.A. qui s'est tenue en date du 18 juin 2004, que Monsieur Roger Hilger, administrateur de sociétés, demeurant à L-7246 Helmsange, 35, rue des Prés, a été chargé de la gestion journalière de la société en qualité d'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signé

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2004, réf. LSO-AS06215. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059312.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

MCTRUSTCO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 87.953.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 11 mai 2004
à 10.00 heures à Bereldange*

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2010.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05506. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(059495.3/643/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

45831

OMA, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.596.

La soussignée, Maître Danièle Martin, Avocat à la Cour, Domiciliation, dénonce avec effet au 1^{er} janvier 2004 le siège social de la société OMA établi en ses bureaux, 3B, boulevard du Prince Henri à Luxembourg ainsi que le contrat de domiciliation conclu avec cette dernière en date du 29 décembre 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 2003.

Pour copie conforme

Maître D. Martin

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05549. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059497.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

OMA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.596.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 31 décembre 2003 à Luxembourg

La séance est ouverte à 18.20 heures.

Sont présents:

Monsieur Guy Glesener, Administrateur

Monsieur Jacques Tordoor, Administrateur

Monsieur Etienne Gillet, Administrateur

Ordre du jour:

Fixation du siège social

Résolution unique

Le conseil décide à l'unanimité de fixer le siège social au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2004.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18.25 heures.

G. Glesener / J. Tordoor / E. Gillet

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2004, réf. LSO-AS05550. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(059498.3/3842/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2004.

ELDERBERRY PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 24.287.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 3 novembre 2004 à 11.00 heures au siège social avec pour:

Ordre du jour:

– Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04229/755/14)

Le Conseil d'Administration.

FUNDUS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 29.602.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 14 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004

3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

I (04066/795/16)

Le Conseil d'Administration.

ANTIQUARIUM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.525.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 15 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

I (04067/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CONSORTIUM FINANCIER AFRICAIN (CO.FI.A.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 22.102.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le mercredi 13 octobre 2004 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (04230/000/17)

Le Conseil d'Administration.

JARDIPAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 87.856.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 20 octobre 2004 à 10.30 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour:

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Ratification de la nomination de MM. Joël Murcia, Jean Quintus, Koen Lozie et COSAFIN S.A., Administrateurs et de M. Pierre Schill, Commissaire aux Comptes, par le Conseil d'Administration du 2 février 2004,
- Ratification de la démission de M. Koen Lozie, Administrateur, par le Conseil d'Administration du 7 avril 2004,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

I (04228/755/20)

Le Conseil d'Administration.

45833

MACOTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 36.395.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *14 octobre 2004* à 14.00 heures, au siège social, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002 et au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour les exercices écoulés et pour la tardivité de la tenue des Assemblées Générales statutaires
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

I (04231/000/20)

Le Conseil d'Administration.

FALKE HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.221.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 24-28, rue Goethe, le mercredi *13 octobre 2004* à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2003;
2. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Affectation des résultats;
5. Nominations statutaires;
6. Décisions à prendre en application de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales;
7. Divers.

I (04232/000/18)

Le Conseil d'Administration.

LEMANIK SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 44.893.

The Shareholders of LEMANIK SICAV (the «Company») are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company to be held in Luxembourg, 4, boulevard Royal on *7th October 2004* at 11.00 a.m. with the following Agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the Management Report of the Board of Directors and of the Report of the Authorised Independent Auditor.
2. Consideration and approval of the annual report and financial statements for the fiscal year ended 31st May 2004.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended 31st May 2004.
4. Discharge of liabilities to be granted to the Directors and to the Authorised Independent Auditor for the fiscal year ended 31st May 2004.
5. Statutory appointments for the fiscal year ending on 31st May 2005.
6. Any other business.

Shareholders wishing to attend and vote in person at the meeting should inform in writing of their intention. Such letter or fax is to be received by IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. no later than 4th October 2004 at the following address or fax number:

IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A.
4, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
To the attention of Mrs Sophie Cocetta
Fax: (+352) 26 202 469

All shareholders are entitled to attend and vote in person and are entitled to appoint proxies to attend and vote instead of them. A proxyholder need not be a member of the Company. A proxy form may be received from IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A. (Mrs Sophie Coccetta / Tel.: (+352) 26 200 304 23) upon simple request. To be valid, a proxy form must be received by IBL INVESTMENT BANK LUXEMBOURG S.A., for the attention of Mrs. Sophie Coccetta at your earliest convenience but in any case no later than 6th October 2004. Therefore, if you are unable to attend the Meeting, please return a proxy form duly signed.

The meeting requires no quorum and resolutions will be passed at a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Please note that the annual report is available upon request at the registered office of the Company.

II (04139/755/36)

The Board of Directors.

COPPERFIELD INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.110.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 avril 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03894/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CONTINENTAL BARLEY HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 18.440.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03895/795/14)

Le Conseil d'Administration.

LIQUITECH HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 25.816.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03896/795/16)

Le Conseil d'Administration.

CALIM INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.181.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2001, 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03897/795/16)

Le Conseil d'Administration.

FIGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 17.923.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (03898/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**FORTILUX S.A., Société Anonyme,
(anc. ALFRI HOLDING S.A.).**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 30.833.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 6 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mai 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (03899/795/15)

Le Conseil d'Administration.

ENEE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales

5. Divers

II (03900/795/16)

Le Conseil d'Administration.

XADEMU LUXEMBOURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 26.761.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *October 6th, 2004* at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (03902/795/14)

The Board of Directors.

ISIDRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 11.906.

Mssrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *October 5, 2004* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at June 30, 2004
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (04018/795/14)

The Board of Directors.

MELINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 50.755.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social le *5 octobre 2004* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (04027/534/14)

Le Conseil d'Administration.

JOPE FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 46.344.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra jeudi *14 octobre 2004* à 15.00 heures au 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg, avec pour

Ordre du jour:

- Mise en liquidation de la société,
- Nomination du liquidateur.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 août 2004 n'a pas pu délibérer valablement, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (04087/755/16)

Le Conseil d'Administration.

D.B.C., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.709.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social le 5 octobre 2004 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (04028/534/15)

Le Conseil d'Administration.

IMMOBILIEN ENTWICKLUNG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.267.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée
6. Transfert du siège social
7. Divers.

II (04094/795/19)

Le Conseil d'Administration.

PROCALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 27.958.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} juillet 2004 à la date de l'Assemblée Générale Extraordinaire
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Transfert du siège social
7. Divers

II (04140/795/19)

Le Conseil d'Administration.

45838

OCTET EUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 19.222.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
2. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente Assemblée
3. Transfert du siège social
4. Divers.

II (04114/795/16)

Le Conseil d'Administration.

SPHINX PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.687.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 10.45 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2004, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2004.
4. Divers.

II (04115/1023/15)

Le Conseil d'Administration.

NOSPELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (04128/795/16)

Le Conseil d'Administration.

**VANTAGE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,
comprising
VANTAGE FUND GLOBAL EQUITIES
VANTAGE FUND MULTICURRENCY BONDS.**

Registered office: L-2019 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 33.974.

The Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held at 26, avenue de la Liberté, L-2019 Luxembourg, at 11 a.m. on 6th October 2004 with the following agenda:

Agenda:

1. To accept the Directors' and the Auditor's reports and to approve the financial statements and accounts for the year ended 30th June, 2004.
2. To approve the appropriation of the results, to declare a dividend and to fix the date of payment.
3. To grant discharge to the Directors and to the Auditor for the proper performance of their duties.
4. Ratification of the cooptation by the Board of Directors of Mr Yves de Vos as a Director of the Company and granting discharge to Mr Anton Engler for his duties performed during his mandate.
5. Miscellaneous.

The resolutions will be passed by the simple majority of shares present or represented.

The shareholders on record at the date of the meeting are entitled to vote or give proxies.

Proxies should arrive at the registered Office of the Company not later than twenty-four hours before the meeting.

II (04142/520/24)

The Board of Directors.

INTERNATIONAL TELECOMPONENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 81.645.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 avril 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

II (04143/696/17)

Le Conseil d'Administration.

HAZEL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 79.207.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2004 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002 et 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (04144/696/16)

Le Conseil d'Administration.

REDONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 92.282.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04145/696/14)

Le Conseil d'Administration.

WALLPIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 59.293.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 4 octobre 2004 à 14.30 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (04146/696/16)

Le Conseil d'Administration.

ASI GLOBAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 52.232.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 octobre 2004 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des bilan et comptes de profits et pertes au 31 mars 2004;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. ratification de la cooptation de M. Stuart D.G. Robinson au Conseil d'administration;
5. nomination statutaire;
6. divers.

II (04141/1017/16)

Le Conseil d'administration.

SOCIETE FINANCIERE ET ECONOMIQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 14.600.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 5 octobre 2004 à 9.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 30 juin 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (04147/696/16)

Le Conseil d'Administration.
